

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

O. GRÉARD

L'enseignement secondaire à Paris en 1880

Journal de la société statistique de Paris, tome 21 (1880), p. 309-325

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1880__21__309_0

© Société de statistique de Paris, 1880, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1880.

I.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A PARIS EN 1880 (1).

La réforme de l'enseignement secondaire est à l'étude; le Conseil supérieur de l'instruction publique en a adopté le plan général; dans quelques jours il en fixera les programmes. De son côté le Parlement, dans une loi qui date d'hier, 3 juillet, vient de créer une Caisse des lycées, en la dotant tout d'abord d'une somme de 75,000,000 de francs.

En face de cet avenir plein de promesses, quelle est la situation présente des lycées et collèges de la ville de Paris? Leur installation actuelle répond-elle aux conditions de l'enseignement? Leur nombre est-il en rapport avec les besoins de la population? S'il en est créé de nouveaux, quelle doit en être l'organisation? Quels résultats enfin est-il permis d'attendre des sacrifices que l'État et la ville de Paris auraient à s'imposer pour les améliorations ou les créations nécessaires? Telles sont les questions dont je voudrais brièvement entretenir le Conseil. Il m'a semblé qu'aucun sujet n'était plus digne de fixer un moment son attention au début de ses travaux. Il intéresse à la fois tout notre système d'études, le développement de l'enseignement secondaire représentant pour l'enseignement primaire une extension de débouchés, et pour l'enseignement supérieur un surcroît de force.

I.

Au 15 novembre 1879, on comptait dans les établissements d'enseignement secondaire de Paris, Vanves et Rollin compris, 6,912 élèves, qui se répartissaient ainsi :

(1) Mémoire présenté à la dernière session du Conseil académique. C'est ce mémoire qui est en ce moment l'objet d'une intéressante discussion entre MM. Jules Simon, Ch. Giraud et J. Garnier, à l'Académie des sciences morales et politiques.

Fontanes.	1,652
Louis-le-Grand	1,331
Saint-Louis.	923
Charlemagne.	921
Rollin	840
Henri IV.	662
Vanves	583
Total égal	<u>6,912</u>

A la même date, d'après une statistique officielle, il y avait dans l'ensemble des lycées de la France 44,192 élèves.

L'effectif des établissements de Paris, rapproché de cet effectif d'ensemble, représentait 15.51 p. 100, soit près des $\frac{1}{7}$ de la population générale; c'est-à-dire que si cette population était mathématiquement répartie entre les 17 circonscriptions académiques, la part de Paris seul égalerait presque la part de trois Académies réunies.

Plaçons en regard les ressources dont nous disposons.

La superficie totale des lycées de la France est de 1,691,145^m,53. Partagée idéalement entre tous les lycées, cette superficie donnerait pour chacun d'eux une moyenne de 20,623^m,72.

Si l'on excepte Vanves, dont la situation avec ses 20 hectares est hors de pair, on constate qu'Henri IV est le seul des établissements parisiens qui atteigne cette moyenne, 20,648 mètres carrés. Louis-le-Grand n'en possède que les trois quarts : 15,063; Saint-Louis, la moitié : 11,721; Charlemagne, un peu moins d'un tiers : 6,409; Fontanes, un peu plus d'un quart : 5,220.

Mais ce n'est là qu'un rapport mathématique. Le calcul devient une comparaison saisissante, lorsque, considérant la superficie réelle de chaque établissement, on reconnaît que Louis-le-Grand est moins bien partagé que Châteauroux, Saint-Brieuc ou Vendôme; Saint-Louis, moins bien que Cahors; Charlemagne et Fontanes, moins bien que Auch et Pontivy.

Cette comparaison appliquée aux collèges n'est pas moins significative. Sur 252 collèges, 73 sont dans des conditions supérieures à celles des lycées de Paris. Henri IV et Louis-le-Grand ne viendraient, dans l'échelle, qu'au dixième rang, bien après Saint-Claude et Fontenay-le-Comte. Saint-Louis balance Cognac. Pour trouver des équivalents à Charlemagne et à Fontanes, il faut descendre jusqu'à Cholet, Nantua, Montélimar et Saint-Flour. Roanne a 30,000 mètres pour 111 élèves (39 pensionnaires, 72 externes), autant que Louis-le-Grand et Henri IV pour 1,993 (dont 781 internes). Lesneven, dont l'effectif n'atteint pas 300 enfants, possède un terrain de 25,000 mètres, plus que Saint-Louis, Charlemagne et Fontanes réunis, qui reçoivent ensemble 4,496 enfants ou jeunes gens.

Je n'insisterai pas sur les inconvénients de toute sorte qui résultent de cette exigüité. C'est aux questions qui touchent aux études que je veux aujourd'hui borner mes observations. Faute de locaux, des classes de grammaire, qui ne devraient pas avoir plus de 30 à 35 élèves, en comptent 60. Il est telle classe de philosophie dans laquelle 100 jeunes gens sont groupés pour l'enseignement de l'histoire et des sciences; telle classe de rhétorique où le professeur ne peut arriver à sa chaire qu'en passant par-dessus les bancs complémentaires qui encombrant les portes; telle classe de mathématiques qui, pendant la saison d'hiver, doit être éclairée au gaz toute la journée, afin que les exercices au tableau

ne soient pas perdus. Dans un établissement où 200 places seraient nécessaires pour l'enseignement du dessin, nous en avons 50 à peine. Des études disposées pour 30 élèves en reçoivent 40, et quelques-unes servent en même temps de classe : c'est presque la règle pour les cours primaires. Il y a cent cinquante ans, bien avant Frœbel, Diderot et les réformateurs du XVIII^e siècle rêvaient pour l'enfance des salles de travail largement ouvertes à l'air et à la lumière, parées d'aimables images, entourées de bosquets de verdure. Nous avons presque réalisé cet idéal dans nos écoles ; nous en sommes loin dans nos lycées.

Ce ne sont pas les projets d'amélioration qui ont manqué. Les plans et devis existent, nous sommes prêts. Voilà plus de quinze ans que la réédification de Louis-le-Grand a été entreprise. Depuis lors, les projets ont succédé aux projets. En dernier lieu, il a été question de transporter l'établissement sur les terrains du Luxembourg ; il n'y aurait même pas trouvé la surface restreinte qu'il occupe aujourd'hui rue Saint-Jacques. On est revenu à l'idée de rebâtir sur place, et nous avons le ferme espoir qu'on s'y tiendra. Deux plans sont préparés pour le lycée Fontanes. Soit qu'on surélève les bâtiments de la rue du Havre, soit surtout qu'on annexe au lycée un immeuble voisin, l'agrandissement ne peut être ajourné : études, classes, cabinet de physique, salles de dessin, de gymnastique, tout y est insuffisant. A Charlemagne, des devis sont dressés pour la construction d'une seconde salle de dessin, de deux classes et de deux salles d'études. A Saint-Louis, nous voudrions pouvoir entreprendre au moins l'opération si nécessaire de notre affranchissement sur la rue Monsieur-le-Prince.

Ces améliorations représentent une dépense d'environ 8,500,000 fr. : 6,000,000 pour Louis-le-Grand, 1,500,000 pour Saint-Louis, 1,000,000 pour Charlemagne et Fontanes. Mais les crédits nécessaires pour la reconstruction de Louis-le-Grand et l'agrandissement partiel de Saint-Louis peuvent être répartis sur plusieurs annuités. A Fontanes et à Charlemagne, il s'agit de travaux immédiats. Dans la situation actuelle, la plupart des réformes scolaires dont le principe est décidé seraient impraticables. Comment enseigner le dessin sans salle de classe spéciale pour le dessin ? Comment doubler les classes trop nombreuses sans locaux pour recevoir les nouvelles divisions à former ? Comment créer cet enseignement primaire qui doit être un des attraits de nos programmes, si l'emplacement fait défaut pour l'organiser ? L'administration supérieure de l'instruction publique se préoccupe vivement de ce grave intérêt et l'administration municipale ne le méconnaît pas. Elles savent l'une et l'autre que depuis dix ans, dans le grand mouvement imprimé par le gouvernement de la République au développement de l'instruction à tous ses degrés, aucun sacrifice sérieux n'a été fait pour les lycées de Paris.

Aux besoins qui ne peuvent attendre s'ajoutent ceux avec lesquels il n'est pas moins nécessaire, dès aujourd'hui, de compter. Les améliorations dont nous venons de signaler l'urgence permettront d'installer dans de meilleures conditions, au point de vue des études, les élèves qui fréquentent nos établissements ; elles ne nous fourniront pas le moyen d'en recevoir davantage. Cette situation est-elle en rapport avec les devoirs et les intérêts de la capitale de la France ?

Pour une population de 2,410,849 habitants, Paris et les communes de la Seine qui forment sa banlieue comptent sept lycées ou collèges ; ce qui fait 1 établissement pour 345,000 habitants (exactement, 344,407). Pour une population de 1,079,581 habitants, Berlin — qui, en 1865, avait déjà 9 gymnases — en possède

aujourd'hui 14, soit 1 pour 70,000 habitants (exactement, 78,541); c'est-à-dire que pour une population moindre de moitié, Berlin offre près de cinq fois plus de ressources que Paris pour l'enseignement classique. Et ce n'est pas une exception. Vienne, pour 737,285 habitants, a 7 gymnases, soit 1 établissement pour 105,000 habitants (exactement, 105,326). Même proportion à Moscou, où l'on compte 6 gymnases pour une population d'environ 606,000 âmes. A un degré inférieur dans l'échelle, Dresde compte 3 gymnases pour 127,387 habitants; Leipzig, 3 pour 197,295; 1 pour 42,000 (exactement, 42,427) ou 66,000 (exactement, 65,765) habitants.

Mais n'insistons pas sur ces rapprochements : ne comparons Paris qu'avec Paris.

A la fin du XVIII^e siècle, Paris, dont la population ne dépassait pas 600,000 âmes, était doté de 10 collèges de plein exercice. C'est la situation que nous constatons en 1789. Après la Révolution, l'Empire rouvrit successivement, en 1802, Louis-le-Grand; en 1803, Henri IV, Charlemagne et Fontanes; en 1811, Saint-Louis. En 1826, le collège libre de Sainte-Barbe — plus tard (1830) collège Rollin — est devenu collège municipal; enfin, en 1864, Vanves a été créé. C'est le seul établissement qui, depuis le commencement de ce siècle, ait été ajouté à nos ressources d'enseignement secondaire.

Le décret du 15 novembre 1811, qui transformait le collège d'Harcourt en lycée Saint-Louis, avait décidé l'ouverture de trois lycées nouveaux : l'un dans l'ancien prieuré de Saint-Martin, occupé alors comme aujourd'hui par le Conservatoire des arts et métiers, qui devait être transféré dans les salles basses du Louvre; l'autre dans une maison dite maison Sainte-Croix, rue de Charonne (XI^e arrondissement); le troisième dans un pensionnat appartenant au sieur Parmentier, rue des Postes. En même temps, les lycées Charlemagne, Louis-le-Grand et Henri IV devaient être agrandis : un fonds de 3,180,000 fr. était ouvert pour couvrir la dépense. Aucun de ces projets n'a été exécuté. Le décret de 1811 est resté lettre morte. Tels le premier Empire avait, en 1803, créé les cadres de l'enseignement classique à Paris, tels ils sont aujourd'hui, Vanves excepté, alors que, depuis l'annexion des communes suburbaines (1850), la surface de Paris a plus que doublé et que le chiffre de la population s'est accru de 73 p. 100.

On voit aisément les conséquences.

Un document officiel établit qu'en 1789 les dix collèges de Paris comptaient 5,000 élèves. Nous en avons aujourd'hui 6,792, défalcation faite des 120 élèves de l'enseignement secondaire spécial qui suivent les cours du lycée Charlemagne; différence, 1,792. Telle est la mesure exacte de ce que l'enseignement secondaire a gagné en cent ans dans la capitale de la France.

Bien plus, tandis que dans le reste de la France la progression de la population des lycées s'accélère, celle des lycées de Paris se ralentit. On peut suivre de période en période ce mouvement de déclin.

En 1809, le nombre des élèves des lycées de Paris était de 1,792 sur 9,068, soit 19.76 p. 100. Le rapport, en 1830, s'élève à 28.56 p. 100. Mais dès les années suivantes il commence à baisser.

En	1842,	il descend à	25.18
En	1865,	—	17.59
En	1876,	—	15.29
Enfin en	1879	il n'est plus que de	15.09

Il suffit, au surplus, de jeter les yeux sur un plan de Paris pour reconnaître que près de la moitié de la population est absolument privée de grands établissements publics d'enseignement secondaire. Les trois internats de l'État, Louis-le-Grand, Henri IV et Saint-Louis, sont groupés sur la rive gauche entre le V^e et le VI^e arrondissement; leur sphère d'action s'étend au I^{er} arrondissement et à une partie du VII^e; elle ne va guère au delà. Fontanes, Rollin, Charlemagne sont établis sur la rive droite. Fontanes dessert le VIII^e, arrondissement, une partie du IX^e, le sud du XVII^e et le nord du XVI^e arrondissement. Le reste du IX^e et une partie du X^e et du II^e forment la clientèle de Rollin. Charlemagne puise presque exclusivement la sienne dans le III^e et le IV^e. Toute la zone de l'ouest, celle qui comprend les XI^e, XII^e, XIX^e et XX^e arrondissements, n'a aucun moyen d'éducation de cet ordre. Il en est de même au nord pour la plus grande partie du XVII^e et pour le XVIII^e arrondissement; de même au sud et au sud-est pour les XIII^e, XIV^e et XV^e arrondissements et pour la partie méridionale du XVI^e.

Les établissements libres peuvent-ils, dans une certaine mesure au moins, combler ces lacunes ?

Avant 1850, l'enseignement secondaire libre comprenait deux catégories d'établissements distincts suivant les titres de ceux qui les dirigeaient, suivant le degré d'instruction recherché par les élèves qui les fréquentaient. Les maîtres n'y donnaient pas eux-mêmes l'enseignement classique. Ils devaient se borner à le préparer et à le répéter, les chefs d'institution pour toutes les classes, les maîtres de pension jusqu'à la classe de quatrième. Pour être chef d'institution, il fallait posséder au moins le baccalauréat ès lettres et le baccalauréat ès sciences. Le diplôme de bachelier ès lettres ne donnait que le droit de tenir pension. C'était là sans doute une organisation où il ne faut chercher à aucun degré l'application des principes de la liberté d'enseignement; mais on ne peut méconnaître ce qu'elle avait de puissant et ce qu'elle a eu d'utile. Les institutions entretenaient auprès des collèges, surtout auprès des collèges d'externes, de grandes et fortes pépinières d'élèves. En outre, grâce à leur prospérité matérielle, les chefs d'établissement pouvaient faire de notables sacrifices pour mettre l'éducation classique à la portée des familles de modeste aisance. C'est le temps des grandes maisons qui, sous le nom de Jauffret, Favart, Massin, Verdout, Bellaguet, Hallays-Dabot, ont laissé un souvenir justement honoré. Sur les 102 établissements secondaires qui existaient en 1842 (29 institutions, 73 pensions), 86 (29 institutions, 57 pensions) suivaient les cours des collèges; et parmi les 6,365 élèves qu'ils recevaient, 5,500 environ, plus de 86 p. 100, participaient à l'enseignement classique.

Le nombre des élèves recensés dans les établissements libres, au commencement de l'année scolaire 1879, s'élevait à 10,704, soit, relativement à 1842, une différence de 4,339. Mais cette augmentation n'est pas tout entière au bénéfice des études classiques. La loi de 1850 a profondément modifié le régime de l'enseignement secondaire. Aujourd'hui, avec le brevet de bachelier ou même avec un diplôme délivré par un jury spécial, il est permis de tout enseigner. De là, dans chaque établissement, une variété d'études aussi étendue que le comporte la variété des désirs ou des besoins. Parmi les 10,704 enfants ou jeunes gens qui composent l'effectif des établissements libres, 3,067 (soit 28.64 p. 100) s'adonnent exclusivement aux études spéciales ou ne vont même pas au delà des études primaires. Restent pour l'enseignement classique proprement dit 7,637 (71.35 p. 100);

ce qui, si l'on compare la situation à celle de 1842, ramène à 2,137 l'augmentation constatée.

Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que, sur ces 7,637 élèves, 4,272 appartiennent à des établissements fondés et soutenus par des associations : tels Sainte-Barbe, Stanislas, Monge, Saint-Ignace, le collège de Vaugirard, l'école de la rue des Postes. Il n'y a que les associations, en effet, les associations religieuses surtout, qui soient de force à soutenir les dépenses qu'imposent les conditions de l'existence à Paris. Les établissements qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes plient plus ou moins sous la charge. Les familles acceptent volontiers que leurs enfants jouissent d'un meilleur régime et soient instruits par de meilleurs moyens ; elles supportent malaisément que ces améliorations leur coûtent quelque chose. L'enseignement primaire enlève aux établissements secondaires, par la concurrence des prix, ceux qui ne prétendent qu'à des connaissances limitées. L'externat surveillé, organisé depuis quelques années dans les lycées, attire ceux qui restent fidèles aux études classiques.

On jugera des difficultés de la situation par ce simple rapprochement. Nous avons dit qu'il existait en 1842, c'est-à-dire dans l'ancien Paris, 102 établissements secondaires libres ; Paris agrandi n'en possède que 95. Des 3,365 élèves qui n'appartiennent pas aux écoles entretenues par des associations, 1,328 fréquentent les lycées ; les autres (2,037) suivent des cours d'études inférieurs, ou simplement des cours de préparation au baccalauréat. Rien ne manque à ces établissements, en général, de ce qui peut justifier la confiance publique. 42 chefs de maisons sur 95 possèdent des grades supérieurs à ceux que la loi exige : 3 sont agrégés ; 1 docteur ; 25 licenciés ; 7 bacheliers ès lettres et ès sciences ; 6 joignent au diplôme du baccalauréat les brevets de l'enseignement secondaire spécial ou de l'enseignement primaire. A ces garanties de valeur ils joignent les plus honorables sentiments de dignité professionnelle. Ils ont à cœur de tenir leur rang dans les cadres réguliers de l'Université. Mais les meilleurs sont obligés de se restreindre, quelques-uns même de fermer. Dans le cours des vingt dernières années, — de 1860 à 1879, — la proportion des externes des pensions fréquentant les classes des lycées est tombée de 32.24 p. 100 à 20.36.

Les ressources de l'enseignement libre classique tendent donc à se réduire, bien loin qu'on puisse espérer de les voir se développer. Telles qu'elles existent, elles ne profitent qu'à la moindre partie de Paris. C'est dans le V^e et le VI^e, le VIII^e et le IX^e, le XVI^e et le XVII^e arrondissement, autour des établissements de l'État, que se sont réunies toutes les maisons de quelque importance : 76 sur 95. Les 14 autres arrondissements en comptent ensemble 19 ; 4 arrondissements en ont de 2 à 4 ; 7 en ont 1 ; 3 n'en ont pas.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, soit que l'on compare la capitale de la France avec les principales capitales de l'Europe, soit que l'on étudie en elle-même la situation de Paris, la création d'un certain nombre de lycées apparaît comme une nécessité impérieuse.

Dès le mois d'avril 1879, nous avons soumis à M. le ministre un plan d'ensemble. Il comprend six établissements : trois dans Paris, trois dans la zone extérieure de Paris.

Les trois lycées intérieurs de Paris seraient établis :

Un à l'est de Paris, sur le prolongement de l'avenue de la République ; il desservirait la région des XI^e, XII^e, XIX^e et XX^e arrondissements ;

Un autre au nord, entre le XVII^e et le XVIII^e arrondissement, où se trouve agglomérée une population de 269,946 habitants (Lille et le Havre réunis n'en comptent que 254,843) ;

Le troisième au sud-ouest, entre les VII^e, XIV^e et XV^e arrondissements ; il recevrait la population scolaire de la région du sud-ouest.

Les établissements de la zone extérieure seraient : l'un au nord-est, vers Drancy ou Dugny ; l'autre au sud-est, à Saint-Mandé ; le troisième au nord-ouest, sur les confins de Neuilly. Avec Vanves, cette sorte de système suburbain serait complet.

Une partie de ce plan est dès aujourd'hui en voie d'exécution. Sur les produits du legs Janson de Sailly, un terrain de près de 33,000 mètres (exactement, 32,744^m,98) a été acquis à Passy, derrière le Trocadéro. Les travaux sont à la veille d'être mis en adjudication. L'État, qui a contribué pour près d'un million à l'acquisition du terrain, prend exclusivement à sa charge les frais de construction.

D'un autre côté, le Conseil supérieur de l'instruction publique, consulté (9 juin 1880) sur l'opportunité de créer les deux lycées intérieurs de la région de l'est et du sud-ouest, a déclaré l'urgence, et la ville de Paris a été saisie d'une demande de concours pour la fondation de ces deux établissements. Ce concours ne nous manquera pas.

Le zèle du conseil municipal pour tous les intérêts de l'éducation nationale suffirait à justifier notre espérance. Elle repose en outre sur des considérations dont l'équité ne peut lui échapper.

On dit volontiers que les enfants élevés dans les lycées de Paris ne sont pas de Paris, et que la Ville ne doit rien à ceux dont les familles ne contribuent pas aux charges communes.

Fût-il exact, ce raisonnement, appliqué à la capitale d'un grand pays, nous paraîtrait contestable, mais il n'est rien moins que fondé. Sur les 6,912 enfants relevés dans la statistique du mois de novembre, 3,571, soit 51.66 p. 100, sont nés à Paris. La population s'élève à 54.67, lorsqu'on ajoute ceux qui appartiennent par leur origine à la banlieue de Paris ; et elle serait encore un peu plus élevée si, prenant à part les élèves qui font toutes leurs études à Paris, nous éliminions les jeunes gens qui viennent à Louis-le-Grand et à Saint-Louis achever leur préparation aux grandes écoles du Gouvernement. Le rapport dépasse, à Henri IV et à Fontanes, 55 ; à Charlemagne, 57 ; à Vanves, 62.

Mais c'est le domicile des parents qui crée les charges et qui constitue le droit. Or, pour 5,245 élèves sur 6,912, soit près de 76 p. 100 (exactement, 75.88), Paris est le domicile de la famille ; et cette proportion s'élève, au collège Rollin, au-dessus de 80 ; au lycée Fontanes, au-dessus de 88. Ici encore, c'est Saint-Louis qui, pour les mêmes raisons, fait un peu fléchir la moyenne commune.

Ces chiffres ont d'autant plus d'importance qu'ils s'appliquent à une population pour laquelle l'éducation des enfants est un sacrifice consenti de grand cœur, mais un sacrifice. Le nombre des chefs de famille qui ne sont voués à aucune profession est de 33 p. 100 (exactement, 33.07) ; tous les autres, 67 p. 100 environ, appartiennent à l'industrie, au commerce, aux administrations publiques et privées, aux professions dites libérales, à cette classe moyenne, en un mot, qui vit modestement, non sans privations parfois, de travail et de probité.

Ce n'est pas à cette classe seule, d'ailleurs, que profiterait le développement des ressources de l'enseignement secondaire. Nous avons constaté que, dans les cinq lycées du ressort académique autres que ceux de Paris — Versailles, Bourges, Orléans, Reims, Vendôme, — il se trouvait, au mois de novembre dernier, 506 enfants (sur 2,318) qui avaient commencé leurs études dans les écoles primaires, soit une proportion de 21.82 p. 100. D'autre part, dans les vingt-quatre collèges du ressort académique, cette proportion était de 48.24 p. 100 (1,775 sur 3,678). A Paris, le nombre des élèves de cette provenance est au-dessous de toute comparaison : 54 sur 6,912, soit 0.78 p. 100.

Cette infériorité s'explique, en partie sans doute, par la prospérité de l'enseignement municipal. Les programmes du collège Chaptal et des écoles Turgot sont merveilleusement appropriés aux besoins de la population parisienne. Mais ces établissements suffisent-ils pour mettre en valeur toutes les forces vives que recèlent les classes laborieuses? Le devoir d'une démocratie éclairée n'est-il pas d'opérer dans son sein, par la libre émulation du travail, la sélection des intelligences? Entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, devenus l'un et l'autre accessibles à tous par la gratuité, l'enseignement secondaire est le lien nécessaire. Ce n'est pas assez d'augmenter le nombre des bourses de mérite, si l'on ne commence par multiplier les établissements où l'on peut en jouir. Du jour où ces établissements seront ouverts, ils seront pleins. C'est à Paris surtout qu'il n'y a qu'à frapper la terre pour qu'il en sorte des élèves. Lorsqu'on a dû transférer le collège Rollin du fond du quartier latin au pied de la butte Montmartre, il semblait qu'on allât le placer dans un désert. On objectait aussi le voisinage de Fontanes, de Monge et de Chaptal. Depuis cette translation, Rollin a doublé son effectif qui, de 400, s'est élevé à plus de 800; et jamais Fontanes, Monge ni Chaptal n'ont été plus peuplés. Un nouvel établissement a été fondé rue de Madrid, et il a recueilli à son tour plus de 600 jeunes gens. Cela seul est une lumière et doit être un avertissement. Ce que ne ferait pas la ville de Paris en associant ses ressources à celles de l'État, d'autres le feront.

II.

On se préoccupe des conditions d'organisation des nouveaux établissements. Quel en sera le régime? L'internat ou l'externat?

Tout a été dit sur l'internat : les dangers qu'il peut présenter sous le rapport de l'hygiène, dans les agglomérations trop considérables; sa claustration malsaine pour l'esprit comme pour le corps; ses cadres rigides, ses règles étroites, qui brisent trop souvent, chez l'enfant, le ressort de la volonté, qu'une éducation bien entendue doit avoir pour objet de fortifier; la difficulté du recrutement des maîtres intérieurs; l'éloignement de la famille, qui se désintéresse, tandis que l'enfant lui-même se désaffectionne. On ajoute que l'institution n'existe pas à l'étranger ou qu'elle n'y est qu'une exception. Pour être juste, il conviendrait de dire aussi que notre grande école française de pédagogie n'a jamais été favorable au principe de l'internat. On connaît les imprécations d'Érasme et de Montaigne. L'abbé Fleury n'admet l'internat que sous la forme de la vie de famille que lui avaient donnée les maîtres de Port-Royal. Fénelon s'élève contre l'éducation des couvents. Il veut que les jeunes filles soient élevées dans le monde et pour le monde. Quant aux garçons, l'auteur de *Télémaque* demande qu'ils soient instruits par les soins de

L'État au milieu des exemples de la cité vivante et agissante. Au XVIII^e siècle, le sentiment commun des philosophes et des magistrats, de Voltaire et du procureur général La Chalotais, de Diderot et du président Rolland n'est pas moins contraire à l'internat. La Convention, qui ne s'attardait pas aux discussions et aux demi-mesures, le supprima.

Aujourd'hui, la question n'est pas controversée moins vivement; mais l'esprit de système n'en décide plus. On fait la part de la nécessité. L'internat est généralement condamné pour l'éducation des filles, rien ne pouvant suppléer la vigilance délicate de la tendresse maternelle. On l'accepte pour les garçons, non comme la meilleure des institutions, mais comme une institution indispensable. Voici un père de famille qui est éloigné de tout centre d'éducation; il a une fonction qui l'oblige, un emploi qui l'absorbe; il faut qu'il assure par son travail personnel le présent et l'avenir de ses enfants; le loisir et la liberté d'esprit lui manquent pour s'occuper lui-même de leur éducation. A qui en commettra-t-il le soin ?

Ni l'internat des établissements libres ni l'internat familial, ce qu'en Allemagne et en Angleterre on appelle le régime tutorial, ne peut remplacer pour lui l'internat des établissements de l'État. Lorsque l'internat libre est nombreux, il présente les mêmes dangers sans offrir les mêmes garanties. S'il compte peu d'élèves, le prix de pension n'en est pas abordable pour tout le monde. Telle est, à plus forte raison, l'objection que soulève l'internat familial. Il est le privilège du petit nombre. Il peut satisfaire aux convenances d'une société aristocratique; il ne répond point aux exigences d'une démocratie. D'ailleurs, même dans les conditions les plus propres à en assurer le succès, l'institution n'est pas à l'abri de la critique. Si à côté du tuteur intervient un professeur, les deux autorités se nuisent, et l'une des deux finit par en souffrir. L'observation en a été faite au berceau même du système tutorial en Angleterre, au collège d'Oxford. Si le professeur remplit en même temps l'office de tuteur, il est difficile que la fonction n'en éprouve pas quelque détriment. Il n'est pas de labeur qui exige plus que le professorat l'entière possession de soi-même. On ne joint pas impunément au travail de la préparation d'une classe le souci absorbant d'une éducation privée. Pestalozzi, qui a passé sa vie à se donner, disait qu'il n'avait jamais été bon maître que les jours où il s'était appartenu pendant quelques heures. Il se comparait à ces sources qui se ramassent à l'ombre d'un rocher avant de se répandre.

Il faut d'ailleurs tenir compte des mœurs. Il y a quatre cents ans que l'internat est notre régime d'éducation nationale. On ne modifie pas en jour une pratique séculaire. Nous aurons fait un pas considérable, presque décisif, le jour où il ne sera plus créé d'internats que hors des villes. Les écoles de l'Angleterre, Oxford, Harrow, Rugby, Saint-Paul, ont toutes été placées à la campagne, au sommet ou au pied de collines boisées; de vastes prairies les entourent; des cours d'eau les traversent; de tous les côtés l'horizon s'ouvre libre et riant. Nous ne demandons rien, au surplus, que n'offre déjà notre lycée de Vanves avec ses vastes préaux, ses beaux ombrages, ses eaux jaillissantes, son manège, sa salle d'armes, son bassin de natation. Tels nous voudrions voir les établissements dont nous avons proposé la création à Drancy et à Saint-Mandé. Notre clientèle ne se refusera pas à nous suivre. Vanves n'avait été organisé primitivement que pour les classes élémentaires: ce sont les familles qui ont demandé que leurs enfants pussent y rester, d'abord jusqu'à la cinquième, puis jusqu'à la quatrième, et cela, alors que la mul-

tiplication des moyens de transport n'avait pas, comme aujourd'hui, facilité les relations. Les professeurs ne nous manqueront pas non plus pour peu que, par une équitable élévation des traitements, on les dédommage du sacrifice des ressources qu'ils trouvent à Paris, et que des bibliothèques largement pourvues leur fournissent des moyens de travail. Combien deviendraient, par cela seul, possibles et faciles dans notre système d'éducation nationale des améliorations que ne permet pas la discipline nécessairement concentrée des internats urbains !

A Paris même, c'est l'externat seul qu'il s'agit de développer. Il doit être le régime des deux établissements dont la création est décidée; il sera aussi, nous l'espérons, celui des établissements à venir. S'il est indispensable de maintenir l'internat, en le modifiant, pour parer à des nécessités que l'État ne doit point méconnaître, il est certain que l'institution, indépendamment de toutes les objections de principe qu'elle soulève, n'est plus en harmonie avec les conditions et les exigences de la vie moderne. La société qui l'a créée au xvi^e siècle l'avait faite à son image et en vue de ses besoins. Les collèges n'étaient ouverts qu'au petit nombre. On y élevait la jeunesse pour l'Église ou pour la robe. Le recueillement d'une vie presque monastique servait les vocations qu'elle devait développer, souvent même faire naître. L'uniformité absolue des règles, des doctrines, des exemples, qui était le fondement de cette éducation, ne rencontrait aucune résistance, n'éveillait aucune inquiétude dans les familles, profondément imbues des maximes d'une raison d'État, d'une religion d'État. Tel n'est pas le caractère de la société du xix^e siècle, civilement et politiquement émancipée, passionnément jalouse de son indépendance, avide d'instruction, où tout est ouvert à tous, où le père de famille n'abdique aucun de ses droits, où l'enfant doit être préparé de bonne heure à la bataille de la vie. C'est l'éducation de l'externat qui répond à cet état des mœurs. Moins coûteux à créer, sinon à entretenir, il peut être multiplié plus vite et plus aisément mis à la portée de tous. En assurant à l'enfant les avantages du travail réglé, de l'émulation, des camaraderies aimables et utiles, il ne les sépare pas du monde où il est appelé à se faire sa place. Enfin, il laisse à la famille sa part légitime et nécessaire d'action.

Ainsi le comprend la famille elle-même. Près de la moitié de nos élèves, 3,101, ou 44.86 p. 100, n'avaient eu, avant d'entrer au lycée, d'autre direction que celle de la famille; et au lycée, 3,210, ou 46.33 p. 100, sont demeurés, comme externes surveillés ou comme externes libres, sous la direction de la famille.

Une modification notable s'est produite, sous ce rapport, depuis vingt ans dans nos mœurs scolaires. A Louis-le-Grand, par exemple, de 1860 à 1880, le rapport de l'internat à l'externat a baissé de 64 p. 100 (exactement, 67.33) à 44 p. 100 (exactement, 43.92); tandis que le rapport de l'externat à l'internat s'est élevé de 35 à 56 (exactement, 35.53 et 55.99); soit une différence de plus de 20 p. 100. A Charlemagne, le nombre des externes de pension est descendu de 74.31 à 38.52; celui des externes libres, qui était de 25.55, a atteint 61.41. A Fontanes, la proportion des externes de pension qui était de 46.96, n'est plus que de 34.66; celle des externes libres, qui n'était que de 38.53, dépasse maintenant 65 (exactement, 65.27). Rollin, qui n'était, rue des Postes, qu'un pensionnat, doit sa prospérité actuelle aux externes, qui concourent aujourd'hui pour plus de moitié (56.09 p. 100) à sa population.

Une forme de l'externat mérite d'être particulièrement signalée : c'est celle qui,

sous le nom d'externat surveillé, permet à l'enfant de participer à tous les exercices du lycée sans renoncer à la vie de la famille, où il rentre le soir, après sa journée de travail. L'institution a pris naissance à Fontanes. Introduite à Charlemagne, elle s'y est rapidement développée : de 72, en 1860, le nombre des externes surveillés s'est élevé à 219, soit près de 25 p. 100 (exactement, 23.77) de l'effectif total. Aussi est-ce sur ce principe qu'ont été fondées un certain nombre d'écoles nouvelles — les écoles Bossuet, Fénelon, Massillon — qui envoient leurs élèves dans nos classes. L'enseignement libre peut trouver dans ce système d'éducation mixte une forme de rajeunissement. Il répond à des préoccupations de l'ordre le plus grave et le plus délicat.

Il n'est pas d'institution parfaite. Si l'un des dangers de l'internat est de trop séparer l'enfant de la famille, l'externat libre proprement dit a, de son côté, l'inconvénient de lui en faire partager avant l'heure les émotions, les soucis, les plaisirs. Il peut en résulter une maturité précoce qui n'est pas la bonne. Les pédagogues les plus résolus à réclamer l'intervention de la famille dans l'éducation lui fixent ses limites. Montaigne, qui parle de l'internat en fils de grand seigneur qu'on ne réveillait qu'au son de la flûte, ajoute que « ce serait une grande simplesse de livrer un enfant à la direction de son père ou de son gouverneur ». Un de ses contemporains, le président Henry de Mesmes, disait dans le même sens que rien ne vaut pour l'enfant « la conversation de la jeunesse gaie et innocente et la règle qui le fait dégorger en eau courante ». Telle est aussi la pensée de Rollin. Après avoir remarqué qu'il n'y a que deux manières en usage d'élever la jeunesse, « qui sont de mettre les enfants pensionnaires au collège ou de les instruire chez soi », il se demande s'il n'y en aurait pas une troisième, « laquelle consisterait à les faire profiter des avantages du collège en maintenant le lien avec la maison paternelle ». Ce procédé intermédiaire qu'il cherchait, l'externat surveillé le réalise. Il conserve l'enfant à la famille, tout en l'assujettissant à cette discipline de l'existence commune, de l'existence de son âge, qui est le véritable apprentissage de la vie.

A cette question du régime d'éducation se rattache étroitement celle du régime des études. On peut se demander quel sera, dans les établissements à créer, le caractère de l'enseignement. Les programmes devront-ils être exactement ceux de nos lycées actuels ? Le problème est nouveau et grave. Une loi seule peut le résoudre. Mais il n'est pas interdit de le poser.

Il est incontestable que les cadres de notre enseignement national manquent de souplesse. Nous n'avons que deux types d'études : les études classiques et les études dites spéciales. Ne peut-on concevoir des établissements intermédiaires où le programme d'enseignement, n'embrassant pas uniformément toutes les mêmes matières, permettrait de donner aux unes ou aux autres une importance en rapport avec tels ou tels besoins ? C'est ainsi qu'en Allemagne on distingue, à côté des gymnasies, les écoles réelles avec enseignement du latin, et les écoles réelles sans enseignement du latin. Quelle raison y a-t-il pour que le plan des études du collège de Castres soit identiquement le même que celui du lycée Louis-le-Grand ? Ce qui fait le caractère original de l'organisation de l'instruction publique en Angleterre, c'est que chaque établissement tient sa nature, pour ainsi dire, du sol où il s'est développé. Il en est des ressources intellectuelles d'une nation comme de la richesse naturelle d'un pays. On distingue en France un certain nombre de

régions de culture, suivant le climat et les conditions géologiques. On se garde bien de demander à la Bourgogne les mêmes produits qu'à la Normandie, à la Flandre qu'à la Provence. Et c'est cette variété même qui fait notre richesse. Au xviii^e siècle, au moment où la question des grains passionnait les économistes, un grand ministre du Portugal, le marquis de Pombal, s'imagina de faire arracher toutes les vignes de son pays pour établir partout la culture du blé, et il ne réussit qu'à appauvrir son pays. N'est-il pas à craindre qu'il en soit de même des résultats d'un système qui soumet tous les esprits au même régime d'éducation, sans tenir compte des différences d'aptitude naturelle, de condition sociale, de loisir ? Paris, qui est un monde, ne contient-il pas bien des germes d'intelligence arrêtés ou contrariés dans leur développement, faute d'avoir trouvé la nourriture qui leur était propre ? Ce n'est pas dans cette uniformité, toute d'apparence et de surface, que consiste l'unité nationale. Plus profondes en sont les racines. Elle tient à la conformité fondamentale d'esprit, de raison, de sentiment, qui doit être la règle commune, l'âme de tout notre enseignement. Quant aux hautes études classiques, elles n'ont rien à perdre à voir fleurir à côté d'elles une éducation libérale d'un moindre degré. Réservées à ceux qui en auront le goût, elles gagneront en indépendance, en force ; et d'autres enseignements non moins honorés à leur rang, non moins féconds dans leur mesure, profiteront des intelligences qui s'en seront séparées. Ce triage des esprits et des vocations se fait de lui-même. Sur le fonds commun de l'enseignement de nos lycées, il est aisé de remarquer des divergences de direction. Saint-Louis attire plus spécialement les jeunes gens qui se destinent à l'École polytechnique ou à Saint-Cyr. Charlemagne et Louis-le-Grand sont les deux grands foyers de préparation à l'École normale. Ce qui caractérise Fontanes, c'est qu'on ne s'y effraye pas des études prolongées ; on se sent dans un milieu où ni les ressources, ni les loisirs nécessaires à la grande éducation ne font défaut. Les lycées classiques de l'avenue de la République, des quartiers de Vaugirard ou de Montmartre ne pourraient-ils avoir aussi leur caractère propre et s'adapter, tant par la nature que par la durée des études, aux besoins des enfants qui sont appelés à les fréquenter ?

Quel que soit le caractère des établissements nouveaux, il importe que les cadres en soient restreints.

Deux mesures, salutaires entre toutes, doivent marquer l'inauguration du nouveau programme d'études : la diminution des effectifs de classe et l'institution des examens de passage.

L'enseignement, tel qu'on le comprend, tel qu'on veut l'appliquer aujourd'hui, exige de la part du maître et de l'élève une réciprocité d'efforts que rendraient impossibles des classes trop chargées. Dans les écoles anglaises, le nombre des élèves ne dépasse jamais 25 ou 30 ; il descend quelquefois jusqu'à 10 et même au-dessous de 10. Est-il besoin de dire que ce chiffre nous paraît constituer un cadre tout à fait insuffisant ? La variété des aptitudes réunies dans un même cours est pour les enfants un élément d'émulation, et elle oblige le professeur à diversifier ses moyens d'action afin de trouver l'accès de toutes les intelligences. L'inégalité des connaissances et des facultés a même, dans une certaine mesure, son utilité. Il n'est pas mauvais que les moins avancés ralentissent de temps à autre la marche générale : il y a toujours profit pour l'enfant, s'il est bien dirigé, à revenir sur ses faits à repasser sur ses traces : « La répétition, a dit Rollin, est l'âme de l'ensei-

gnement. » Rollin parlait ici de l'enseignement élémentaire. Pour l'enseignement d'un degré plus élevé, le nombre n'a pas moins, à un autre point de vue, ses avantages; il soutient et anime le professeur. Si les classes les moins peuplées étaient nécessairement les meilleures, les études, à égalité de titres chez les maîtres, seraient plus fortes dans les petits lycées que dans les grands, dans les collèges que dans les lycées; et c'est le contraire qui est vrai. Des divisions de 20 à 25 élèves pour les classes élémentaires, de 25 à 30 pour les classes de grammaire, de 30 à 35 pour les classes d'humanités, de 50 au plus pour les classes supérieures : tels sont les termes entre lesquels il nous semblerait utile de fixer les limites de nos effectifs. Dans ces conditions, le professeur peut stimuler les énergies individuelles sans que cette action, isolée à dessein et portant tour à tour sur chaque élève, empêche de se former ces grands courants de travail commun qui contribuent si puissamment à l'avancement d'une classe.

L'institution des examens de passage n'est pas nouvelle; elle a été édictée bien des fois. On hésitait à l'appliquer d'abord pour des raisons d'ordre financier, le nombre étant considéré comme un élément de produit. Dès que l'État est résolu à proportionner ses sacrifices aux résultats qu'il veut atteindre, cette difficulté, la plus considérable de toutes, cesse d'exister. On devait craindre aussi de jeter dans l'embarras les familles auxquelles leurs enfants pouvaient être rendus. Le jour où nous serons arrivés à créer des établissements d'enseignement classique de divers degrés, l'objection aura tout au moins perdu de sa force. Aujourd'hui, on s'effraye surtout du surcroît d'efforts que ces épreuves annuelles imposeront aux élèves : en réalité, elles n'exigeront rien de plus que le travail régulier de tous les jours. Pour les meilleurs, les notes et les places obtenues dans le cours de l'année décideront, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux formalités d'un examen spécial. Ceux qui ne seront signalés que par leur inaptitude ou leur mollesse auront d'avance prononcé sur leur sort. Restent les intelligences lentes, avec lesquelles il faut toujours compter. Les facultés de l'enfant ont leur germination comme les plantes, et cette germination est plus difficile chez les uns que chez les autres. Le conteur des *Mille et une Nuits* se vantait d'entendre sous la terre le bruissement de la semence en travail; c'est ce travail obscur, tout intérieur, auquel un bon maître doit prêter l'oreille; et dans les classes restreintes, comme celles que nous aurons désormais, il sera possible de ne méconnaître, de ne négliger aucun effort. L'examen de passage se fera ainsi très-simplement : la décision qui interviendra en fin d'année ne sera que la consécration des résultats patiemment constatés. Et cette sanction n'aura pas seulement pour effet d'assurer dans chaque classe l'homogénéité des intelligences et des volontés, au grand profit de la direction générale de l'enseignement; elle introduira dans notre système d'éducation une condition supérieure de moralité. Ceux-là seuls arriveront aux grades destinés à couronner les études classiques, qui fourniront à la société le gage d'une intelligence éclairée et d'une volonté forte. Si c'est là un idéal que nous ne pouvons nous flatter d'atteindre tout de suite, nous avons du moins, en le poursuivant, des chances sérieuses d'écarter de nos cours les non-valeurs, qui en ont trop souvent causé l'affaiblissement.

Toutefois, pour assurer ces résultats, ce ne sont pas seulement les effectifs de chaque classe qu'il est nécessaire d'abaisser, c'est l'effectif général des établissements. L'école anglaise la plus peuplée reçoit 800 jeunes gens, et l'on trouve que

ce chiffre est excessif. La moyenne commune est de 400 à 500 élèves; Rugby ne dépasse pas 200. Les 6,912 élèves de Berlin sont répartis entre 14 gymnases. Le plus nombreux en compte 600. C'est cette limite que nous voudrions voir prendre pour maximum dans les lycées nouveaux. Nos proviseurs sont absorbés par les soins d'une administration qui embrasse, nous l'avons vu, 1,000, 1,200 et jusqu'à près de 1,700 enfants. Dans ce renouvellement incessant d'élèves, qui est la vie même d'un collège, à peine arrivent-ils à les connaître : comment pourraient-ils les diriger avec une pleine efficacité, intervenir à temps pour éclairer et fortifier leur volonté contre les mauvaises suggestions ou les défaillances, leur inculquer le sentiment de leur personnalité morale, les établir enfin en possession d'eux mêmes ? Pour peu qu'on se soit occupé d'éducation, on sait quelle transformation s'opère dans l'esprit d'un enfant qui se croyait perdu dans la foule d'une classe, et qui, tout d'un coup mis en lumière par un accident heureux, se voit de la part du maître l'objet d'une attention inespérée. C'est cette part de sollicitude que nous voudrions pouvoir assurer à tous, en allégeant pour les proviseurs un fardeau qui dépasse les forces humaines. Il ne nous suffit pas de former des élites. Rien ne nous touche plus que cette masse de bons esprits, justes et ouverts, que les études classiques préparent sans éclat, mais sûrement, à l'accomplissement de tous les devoirs de la vie.

III.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les sacrifices que nous demandons à la ville et à l'État ne seront pas perdus.

Depuis dix ans, notre instruction secondaire traverse une crise. L'instruction supérieure et l'instruction primaire sont l'objet d'une éclatante faveur. Les conseils locaux rivalisent de zèle avec les pouvoirs publics pour créer ou développer les établissements, enrichir les laboratoires, modifier le matériel d'enseignement, et un grand sentiment de confiance s'est produit. Il n'est pas une seule commune peut-être, en France, que ce souffle de rénovation n'ait touchée et soulevée. Les plus modestes instituteurs ont compris, comme les savants les plus illustres, que tout le pays était avec eux. L'enseignement secondaire, cependant, restait dans le délaissement ; et, comme il arrive parfois dans les mouvements d'opinion, l'opinion s'en est prise à ceux-là mêmes qu'elle frappait.

Invitée par un ministre libéral à se réformer elle-même, l'Université vient, dans sa pleine indépendance, de se tracer ses voies. Les sacrifices nécessaires ont été consentis. Une large place a été assurée à l'étude du français. L'enseignement des langues vivantes a été développé, celui des sciences étendu à toutes les classes. Une pensée devenue familière à tous les bons esprits depuis la publication des livres de MM. Michel Bréal et Jules Simon a dominé les autres : je veux dire la nécessité de rajeunir les études classiques par l'intelligente application de méthodes de travail plus vivifiantes. Sans doute, les devoirs improvisés en classe, les lectures abondantes, tous ces exercices destinés à provoquer l'initiative et à exercer le jugement de l'élève, demandent au maître une préparation plus laborieuse. Mais c'est là même ce qui fait notre confiance. Le meilleur programme ne vaut que ce que valent ceux qui l'appliquent. Le succès de la réforme est dans les mains de notre personnel enseignant, d'un personnel qui sait combien importe à l'honneur

et à l'avenir de l'Université le succès des mesures dont ses représentants ont établi ou adopté les bases.

L'élan une fois donné par les maîtres, les élèves suivront. De ce côté non plus, les éléments de succès ne nous font pas défaut.

Depuis 1872, il n'est que juste de le faire remarquer au moment où va se clore une période de notre histoire, les lycées et collèges de Paris ont fourni aux grandes écoles du Gouvernement plus d'un quart de leurs sujets les plus distingués : c'est la part de l'élite.

Dans la même période, près de 6,000 élèves sur 10,500, c'est-à-dire plus de 50 p. 100 (56.37), ont obtenu le diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences : c'est la part non moins honorable de la moyenne. Encore ne s'agit-il que des bacheliers reçus au moment où ils faisaient partie de l'effectif de nos établissements, et non de ceux qui ont pu réparer un échec quelques mois après leur sortie du collège.

C'est là un ensemble de sanctions satisfaisantes. Toutefois, elles peuvent ne pas paraître décisives. Nous aurons fait assurément un grand progrès dans la manière d'entendre l'éducation le jour où nous aurons cessé de tout ramener au succès d'un examen final. Aussi est-ce sur d'autres considérations que se fondent nos espérances. Nous avons déjà cité bien des chiffres. Qu'on nous permette, avant de terminer, d'en produire encore quelques-uns, sans commentaire : ils portent en eux-mêmes leur enseignement.

On est généralement disposé à croire qu'un grand nombre de nos élèves nous quittent sans avoir poussé leurs études au delà des classes de grammaire. J'ai fait relever l'état de ceux qui, de 1872 à 1879, sont sortis du lycée après la classe de quatrième. Proportionnellement à l'effectif de cette classe, leur nombre total, qui est, pour ces huit années, de 692 sur 5,608, ne dépasse pas 12.33 p. 100, sur lesquels 6.86 ont emporté le certificat ; ce qui réduit à 5.47 ce qu'on peut appeler le fond des non-valeurs. Ce rapport de 12.33 a d'ailleurs varié avec les années. Il n'était que de 7.47 en 1872. Il a atteint 9.68 en 1873, 12.85 en 1874, 14.72 en 1875, 15.27 en 1876. Il est descendu en 1877 à 10.98, puis remonté en 1878 à 15.36. En 1879, il est revenu à 11.70. Ce qu'il faut remarquer surtout, c'est qu'il diffère avec les établissements. A Charlemagne, à Rollin, à Vanves, à Saint-Louis, où les classes sont relativement moins nombreuses, la proportion reste plus ou moins au-dessous de 10. Au contraire, elle monte jusqu'à près de 14 à Louis-le-Grand et à plus de 17 à Fontanes, où les divisions sont démesurément chargées. D'où l'on peut conclure que le mal n'est pas exclusivement imputable aux élèves et aux familles. Ajoutons que si, au lieu de considérer l'effectif de la classe de quatrième proprement dite, on prend pour base de calcul le chiffre de la population entière des établissements, la proportion des élèves sortis après les classes de grammaire descend très-sensiblement : pour l'année scolaire 1878-1879, par exemple, elle est à peine de 1.27 p. 100.

Bien loin d'être brisés par des désertions prématurées, il n'est pas téméraire de dire que nos cadres sont très-fermes.

Si, par exemple, on analyse, relativement à l'âge, notre population scolaire, on constate que les 6,792 jeunes gens ou enfants appartenant aux études classiques, recensés au 15 novembre 1879, se partageaient ainsi qu'il suit :

29	de 22 à 25 ans, soit	0.41	p. 100.
1,051	de 19 à 21	—	15.47 —
3,973	de 13 à 18	—	58.48 —
1,313	de 10 à 12	—	19.33 —
329	de 6 à 9	—	4.83 —

La première catégorie (celle des élèves de 22 à 25 ans) est évidemment une catégorie d'exception. A la deuxième (18 à 21 ans) appartiennent les jeunes gens qui poussent leurs études jusqu'aux examens des grandes écoles du Gouvernement. Le groupe inférieur (de 6 à 9 ans) comprend les commençants : on s'explique qu'il soit restreint. Bon nombre d'enfants à cet âge n'ont pas encore quitté la famille. C'est à partir de 10 ans que la proportion s'élève. Le niveau normal est atteint à 13 ans; il se maintient jusqu'à 18. Entre ces deux limites se classent près des $\frac{1}{7}$ de l'effectif total.

A cette stabilité dans les cadres répond, dans la répartition entre les classes, une régularité qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en lumière.

Notre enseignement comprend aujourd'hui treize degrés ou classes, de la neuvième ou classe primaire aux mathématiques spéciales. Si la répartition des élèves entre ces treize classes était faite mathématiquement, chacune d'elles devrait recevoir $\frac{1}{13}$ de l'effectif total, soit 7.69 p. 100. Or quatre classes seulement se trouvent au-dessous de cette moyenne : la neuvième (5.84) et la huitième (6.81), dans lesquelles le niveau n'est pas encore établi; la classe de mathématiques préparatoires (2.90), qui n'est qu'une sorte de refuge et qui ne représente pas, à vrai dire, un des degrés de l'échelle; enfin la classe de philosophie (4.87), où il se fait un départ entre les élèves qui ne visent qu'à achever leurs études littéraires et ceux qui passent en mathématiques. Trois autres classes atteignent, à très-peu près, la moyenne proportionnelle : la septième (7.62), qui est pour un grand nombre d'enfants une classe de début; la seconde (7.03), où les élèves qui se destinent aux écoles du Gouvernement commencent à s'éloigner des études littéraires; les mathématiques spéciales (7.11), dont l'enseignement ne convient qu'à une élite. Toutes les autres classes — sixième, cinquième, quatrième, troisième, rhétorique, mathématiques élémentaires — dépassent le rapport commun. Nous avons donc là un corps régulier.

Mais voici qui témoigne mieux encore du caractère normal de cette distribution. De la neuvième à la septième, la proportion du nombre des élèves suit une marche ascendante : 5.84 p. 100 en neuvième; 6.81 en huitième; 7.62 en septième. Avec la sixième s'ouvre une période nouvelle, où le niveau monte encore et devient presque constant : 9.19 p. 100 en sixième; 10.22 en cinquième; 10.37 en quatrième. A la troisième se produit un commencement de décroissance. Quelques élèves, munis ou non du certificat de grammaire, se retirent; quelques autres prennent, dès ce moment, la direction des études mathématiques. Le niveau cependant reste élevé et ferme : 8.34 en troisième, 7.03 en seconde, 7.83 en rhétorique. Enfin il arrive au plus haut degré de cette sorte d'étiage — 11.85 — dans la classe de mathématiques élémentaires, où se forme, pour ainsi dire, le confluent des élèves de troisième et de seconde qui ont passé par les mathématiques préparatoires avec ceux qui font leur philosophie en même temps que leurs mathématiques élémentaires.

Il ne sera peut-être pas sans utilité non plus de faire remarquer l'âge moyen

auquel on entre dans ces diverses classes. Il varie un peu avec les établissements. En général, on est plus avancé — c'est-à-dire qu'on arrive à chaque degré plus jeune — à Louis-le-Grand, à Fontanes, à Charlemagne, qu'à Henri IV, à Saint-Louis, à Rollin et à Vanves. Mais la différence est peu importante; la moyenne d'âge est sensiblement la même. Or, elle est :

Pour la neuvième	entre	8 et 9 ans.
— huitième	—	10 et 11 —
— septième	—	11 et 12 —
— sixième	—	12 et 13 —
— cinquième	—	13 et 14 —
— quatrième	—	14 et 15 —
— troisième	—	15 et 16 —
— seconde	—	16 et 17 —
— rhétorique	—	17 et 18 —
— philosophie	—	18 et 19 —
— mathémat. élément.	—	18 et 19 —
— mathémat. spéc.	—	19 et 20 —

Ajoutons que, de la huitième à la rhétorique, le plus grand nombre de ceux qui ne se trouvent pas exactement entre ces deux limites (88 p. 100 environ) sont au-dessus de la limite supérieure, c'est-à-dire qu'ils ont dépassé l'âge moyen. On peut donc dire qu'il n'y a chez nos élèves ni hâte ni impatience d'en finir avec les études.

Cette observation est confirmée par la statistique du baccalauréat. Les candidats qui subissent les épreuves du baccalauréat ès lettres à l'issue de la seconde sont dans une proportion minime : 53 en six ans pour nos six grands établissements, soit pour chacun d'eux un peu moins de 9 par année. En réalité, le partage n'est pas égal. Rollin, Saint-Louis, Louis-le-Grand, Fontanes, donnent le bon exemple, s'il est permis de tirer la moindre conséquence d'une exception si restreinte.

Bien qu'on ait le droit de se présenter à seize ans, c'est entre dix-sept et dix-huit ans — l'âge moyen de la rhétorique — qu'on affronte l'examen de la première partie; aux examens de la deuxième partie correspond l'âge moyen de la philosophie, dix-huit à dix-neuf ans. Aux deux sessions régulières de 1879 — juillet et octobre, — les candidats de la première partie ayant dix-sept ans ou plus étaient dans une proportion de 85.99 p. 100; ceux de la deuxième partie ayant dix-huit ans ou plus, dans une proportion de 98.43. De même pour le baccalauréat ès sciences complet : la proportion des candidats âgés de dix-huit ans ou plus s'élevait à 95.80 p. 100.

C'est sur ces renseignements que nous concluons. Ils nous semblent rassurants pour l'avenir des études classiques. Dirigées dans un esprit plus conforme aux besoins de l'éducation moderne, elles produiront encore de meilleurs fruits. On ne saurait dire que le goût s'en est affaibli. Qu'elles soient encouragées comme elles méritent de l'être, pratiquement, efficacement, ainsi que l'ont été les études supérieures et les études primaires, par l'amélioration des établissements existants, par la création d'établissements nouveaux, par les dédoublements de classes, par le perfectionnement de l'outillage scolaire, par l'institution régulière des examens de passage, et, nous pouvons en avoir la certitude, sous l'énergique impulsion de M. le ministre et avec le concours si éclairé de MM. les proviseurs, une ère nouvelle de progrès s'ouvrira.

O. GRÉARD.

(Revue scientifique.)